



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales

Question écrite n° 93838

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation du réseau AFIP (Association de formation et l'information pour le développement d'initiatives rurales). En effet, créé au début des années 1980 pour mieux faire participer les citoyens au développement agricole et rural de leurs territoires, le réseau AFIP contribue notamment à l'information et l'animation des territoires ruraux, à la formation de citoyens responsables et participe à l'établissement d'une démocratie plus participative. Il mène son action avec un souci d'indépendance, d'ouverture et de pluralisme. Or, alors que le ministère de l'agriculture a soutenu pendant plus de vingt ans l'AFIP en apportant les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'actions selon une relation contractuelle s'appuyant sur une convention pluriannuelle d'objectifs, cette relation de confiance et de réciprocité semble s'être dégradée depuis quelques années. Le ministère a ainsi, sans dialogue préalable, successivement les financements jusqu'alors accordés en matière d'animation des territoires, l'aide à la création de postes d'animateurs oeuvrant dans le champ de l'éducation populaire (FONJEP) et la mise à disposition d'un poste de la fonction publique (MAD) facilitant les échanges de compétence entre association et État. Les crédits correspondant à la formation des responsables agricoles et ruraux ont été réorientés début mars 2006 et un montant équivalent devrait être perçu au titre de l'animation rurale. Mais, alors que les propositions de l'AFIP concernant l'animation rurale n'ont pas été retenues pour 2006, ce « transfert » fait planer de lourdes incertitudes pour les années à venir. Ce sont ainsi au total plus de 25 % de financements qui disparaissent du budget de l'AFIP en 2005. Cela compromet fortement l'avenir de ce réseau, notamment au niveau de ses actions locales. En outre, les réductions de postes de formateurs et d'animateurs auront pour conséquence de très fâcheuses ruptures avec l'expérience et savoir-faire accumulés. Aussi, étant donné le rôle positif que joue cet organisme pour l'animation et le développement des territoires ruraux, il lui demande s'il entend prendre des mesures afin d'accorder à ce dernier les moyens nécessaires à son action.

Texte de la réponse

Pour la mise en œuvre des politiques dont il a la charge, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'appuie sur les associations d'animation rurale qui, par leurs actions, fournissent des éclairages sur la situation des territoires et des populations ainsi que des propositions concrètes par la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Afin de mieux utiliser leur force d'intervention et d'établir un nouveau partenariat, une procédure d'appel à projet a donné la possibilité d'orienter une partie des aides en faveur d'actions innovantes répondant aux attentes nouvelles du ministère de l'agriculture et de la pêche et de la société. Les associations dont les projets ont été retenus, bénéficient, au titre de l'année 2006, de subventions pour mener des actions visant à l'attractivité, au développement des territoires ruraux dans leurs composantes, économiques, sociales, environnementales, patrimoniales et touristiques. L'association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales (AFIP) n'a pas été retenue dans le cadre de cet appel à projet. Il lui a été néanmoins proposé une subvention de 138 475 euros soit la reconduction du montant qu'elle percevait en 2005 au titre de la promotion collective agricole. L'échéance du conventionnement pluriannuel avec le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) est l'occasion de redéfinir plus

largement les objectifs et les moyens d'intervention du ministère dans le domaine de l'animation rurale et du soutien au monde associatif en particulier, dans ses liens émergents avec le développement des territoires ruraux, et de se prononcer sur les perspectives d'évolution des postes FONJEP, afin qu'ils soient un vrai outil d'orientation du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93838

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4815

Réponse publiée le : 11 juillet 2006, page 7275